

DA 337 – 18.09

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 2 octobre 2018

relative à un

CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 101'500.00 POUR LA RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et p, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 18 septembre 2018 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 31 OUI, soit à l'unanimité,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF TTC 101'500.00 destiné à financer la finalisation du travail de révision du plan directeur localisé de la commune de Vernier ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 101'500.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette prévue de CHF TTC 101'500.00 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 novembre 2016 (DA 140 – 16.09).

